



COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Secrétaire général

M. Alain LAMASSOURE
Président de la commission des budgets
Parlement européen
Rue Wiertz 60
1047 BRUXELLES
BELGIQUE

Objet: Transformation de neuf emplois d'assistants (AST) en emplois d'administrateurs (AD) en application de l'article 47, paragraphe 1, du règlement financier

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 47, paragraphe 1, du règlement financier, la Cour des comptes européenne a l'intention de transformer neuf emplois AST en emplois AD, comme expliqué aux paragraphes suivants.

Transformation de trois emplois AST en emplois AD dans le domaine de l'audit

Dans le cadre du réexamen de ses besoins globaux en ressources d'audit et des mesures envisagées pour les couvrir, la Cour annonçait dans sa demande budgétaire pour 2004 qu'elle entendait supprimer progressivement les emplois d'auditeurs de catégorie B pour les remplacer par des emplois de catégorie A, de manière à tenir compte des tâches réellement accomplies, ainsi que des qualifications et de l'expérience des agents en fonction. La Cour a demandé et obtenu un certain nombre de transformations d'emplois dans le cadre de cette mesure en 2004, 2005, 2007, 2008 et 2009. Trois autres emplois d'auditeurs AST (de grade AST11, AST8 et AST6) sont déjà ou seront bientôt vacants.

Réaffectation de six emplois AST actuellement affectés à des fonctions administratives et transformation de ceux-ci en emplois d'auditeurs AD

Dans le cadre de la stratégie d'audit de l'institution pour la période 2009 – 2012, le Secrétariat général de la Cour continue de réaliser des économies et de mettre en œuvre les mesures d'efficacité et les simplifications administratives. Celles-ci lui ont permis d'identifier six autres emplois AST (un AST11, deux AST7, deux AST6 et un AST5) qui pourront être réaffectés à l'audit après transformation en emplois AD.

Transformations en grades AD7, AD9 et AD5

Comme l'a souligné la Cour dans le cadre de la procédure budgétaire de 2010 lorsque l'autorité budgétaire a accordé 12 nouveaux emplois d'auditeurs de grade AD7, ces dernières années, elle a recruté en majorité au grade AD5 des jeunes universitaires détenteurs de diplômes appropriés mais n'ayant qu'une expérience professionnelle limitée. Afin de pouvoir recruter du personnel expérimenté, en particulier pour l'audit de la performance, elle recrute désormais certains agents directement au grade AD7 et souhaite conserver cette approche pour **cinq** des neuf emplois AST qui doivent être transformés.

S'agissant de **trois** autres emplois, la Cour souhaite opérer une transformation vers le grade AD9 afin d'assurer un juste équilibre entre les emplois d'auditeurs adjoints et d'auditeurs chefs d'équipe.

La Cour souhaite transformer l'emploi restant en grade AD5.

Respect des conditions énoncées à l'article 47, paragraphe 1, du règlement financier

- Cette opération ne concerne aucun emploi de grade AD16, AD15 ou AD14.
- Cette opération prévoit de transformer neuf des 897 emplois autorisés dans le tableau des effectifs, soit moins de dix pour cent de ces emplois.
- Cette opération ne modifie pas le volume des crédits de personnel correspondant à un plein exercice:

Emplois concernés par la transformation			
AST	Traitement mensuel de base (euros)	Nombre d'emplois	Total des traitements mensuels de base (euros)
11	8 953	2	17 906
8	6 181	1	6 181
7	5 463	2	10 926
6	4 829	3	14 487
5	4 268	1	4 268
Total		9	53 768
Emplois disponibles à l'issue de la transformation			
AD	Traitement mensuel de base (euros)	Nombre d'emplois	Total des traitements mensuels de base (euros)
9	7 000	3	21 000
7	5 463	5	27 315
5	4 268	1	4 268
Total		9	52 583

- La limite du nombre total d'emplois autorisés par le tableau des effectifs reste inchangée et n'est donc pas dépassée.

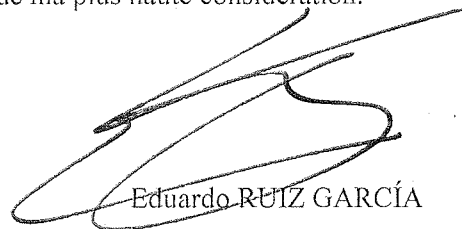
Procédure

En vertu de l'article 47, paragraphe 1, la Cour a l'intention de procéder à ces modifications trois semaines après en avoir informé l'autorité budgétaire, à moins que l'une de ses deux branches n'invoque des raisons dûment justifiées.

Une copie de la présente est transmise à M. Vladimir MAŇKA, rapporteur pour 2010, ainsi qu'au secrétariat de votre commission. Une lettre similaire est également adressée à M. VERKAEREN, Président en exercice du comité budgétaire du Conseil.

M. Neil USHER, Directeur «Finances et soutien», reste naturellement à la disposition du secrétariat de la commission des budgets pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma plus haute considération.



Eduardo RUIZ GARCÍA

Copies: M. Vladimir MAŇKA, membre du Parlement européen, rapporteur pour «les autres sections» en 2010
M. Richard WESTER, secrétariat de la commission des budgets